Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20260616-DCM2026_06_05-DE

DCM 2026-06/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 11/06/2026 Date d'affichage : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOËLAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Fabrice RAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	1
Pouvoir	1
Votants	11
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, PERAIN Florent, , LE MÉTAYER Jean-Claude, DESPRÉS Michele, JONDOT Yann, BOMPIERRE Marie-France, LE DOUJET Yannig

Absents : QUENISSET Charlotte – Pouvoir donné à Pauline BRARD

Secrétaire de séance : Florent PÉRAIN

Délibération n°2026 06/05
Modification de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il importe de corriger la liste des membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales définie dans la délibération n°2026 04 02 du 7 avril 2026.

En effet, celle-ci inscrivait parmi les membres le Maire et le 2ème adjoint. La Préfecture a rappelé que le Maire ne pouvait pas siéger dans cette commission. Les adjoints peuvent siéger, à condition de ne pas avoir de délégation.

Il est donc proposé au Conseil de nommer un autre membre à la place du Maire.
Une autre nomination est également nécessaire si jamais le 2ème adjoint doit disposer d'une délégation à l'avenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** Michèle DESPRÉSà la place de Fabrice RAUD en tant que membre de la CCLE

Pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD